

Les admirateurs de M. Mazurette, l'artiste et le professeur de musique canadien qui fait les beaux jours de Détroit, lui ont dernièrement présenté une médaille d'or en témoignage d'estime et de reconnaissance.

Le révérend M. Joseph-Fortunat Aubry, récemment décédé au Petit Séminaire de Ste. Thérèse, était né à St. Roch de Montréal, le 28 mai 1796. Il était fils de Clément Aubry et de Joséphine Cousineau. Il fut ordonné prêtre le 13 février 1820. Il fut directeur du Grand Séminaire de Québec, professeur de théologie et d'écriture sainte jusque vers 1850. En 1857, il alla enseigner la théologie au Séminaire de Ste. Thérèse.

Les nouveaux officiers de la rubanerie à Chambly sont : MM. Alexis Dubord, de Montréal, président ; John Yule, de Chambly, et Jules Valois, de Montréal, vice-présidents ; D. S. Martel, de Chambly, secrétaire-trésorier ; M. D. Bessette, du village Richelieu, secrétaire-correspondant ; Jacques F. Sincennes et J. B. Rolland, de Montréal ; J. Voligny, de Chambly, et S. Archambault, du village Richelieu.

La nouvelle compagnie prospère à la satisfaction des directeurs.

VIEILLES GAZETTES

(Suite)

XXXVIII

C'est donc ce parti qui, au mois de janvier 1807, entreprit de publier le *Courrier de Québec*, avec Jacques Labrie pour rédacteur, le même qui, plus tard, s'occupait de recueillir des matériaux pour l'histoire du Canada.

Le *Canadien* s'en alarma peut-être, car on voit que vers la fin de mai suivant, il lui arrive « enfin une fonte de caractères neufs. » Et il ajoute : « Nous pourrions à l'avenir recevoir des avertissements que nous imprimerons sur une feuille séparée. »

La *Gazette de Québec* ne refusait pas les annonces en langue française. Elle en avait le monopole, puisque le *Canadien* s'attachait de préférence à débattre des affaires d'intérêt public. Le *Mercury*, sustenté par le commerce anglais, menait de front la réclame et la polémique, mais on ne voyait chez lui que de rares productions françaises. Le *Courrier de Québec* menaçait de s'emparer de la clientèle canadienne ; il fallait se mettre en défense sur ce point encore.

La loi de la concurrence est inexorable. Vous imprimez un journal purement politique et votre voisin aussi. Mais votre voisin introduit des annonces dans sa feuille. Alors, sous peine de mort, vous devez avoir vos annonces. Il faut suivre l'adversaire sur le terrain où il se place. Vous produisez de la sorte le journal moderne : « politique, commercial et d'annonces. » Récemment on a adopté la formule : « politique, littéraire, commercial et d'annonces, » mais le mot « littéraire » n'est là que pour représenter le feuilleton emprunté aux romanciers d'Europe. Rien d'étonnant après cela que les écrivains aient cherché à créer des *Revue*s et à s'y réfugier en dehors du brouhaha de la réclame et du monde des affaires.

Voyons comment débuta l'annonce parmi nous :

A propos de chapeaux de paille confectionnés par un nommé Bélanger, de Québec, le *Canadien* du 16 mai 1807 dit : « Cela montre avec quelle facilité les manufactures pourraient s'établir dans le pays et combien on y pourrait faire de choses qui occuperaient les personnes, surtout les femmes pendant l'hiver, et feraient gagner la vie à de pauvres gens. »

On voit par là que l'industriel « annonceur » entrait directement sous le patronage de la rédaction. Pourtant, il s'écoula trois mois avant de voir paraître les premières annonces, et alors la concurrence n'était plus à craindre, car le *Courrier de Québec* était mort.

Les pionniers de l'annonce dans le *Canadien* furent Jacques Leblond, épicière, de la basse-ville, et Joseph Mathons, qui possédait un « secret » pour blanchir les cha-

peaux de paille. Peut-être cette nouveauté servit-elle à faire voir aux propriétaires du journal que leur atelier n'était point au complet, puisqu'ils s'empressèrent d'avertir le public qu'ils vont y remédier sans retard.

J'ai remarqué la correction et la rectitude qui règnent dans le travail typographique du *Canadien* de 1806 à 1810 et dans celui de 1820 à 1823. Sous ce rapport, nous avons retrogradé de beaucoup. Le plaisir de faire des coquilles semble dominer chez les imprimeurs de nos jours. Plaignons ceux que le typographe assasine.

J'ai connu le malheur, et j'y sais compatir !

XXXIX

Le 2 juin 1807, le *Courrier de Québec* descendit aux limbes, après six mois d'existence. Le *Canadien* s'était consciencieusement exercé à lui ménager ce sort, ce qui ne l'empêcha pas d'être digne et respectueux devant ses cendres. Cette sorte de décorum s'emploie encore avec un certain succès.

Le *Courrier* avait bien, disait son adversaire, le défaut de s'exprimer en mauvais français, mais enfin il était bon diable, et pas si noir qu'on le représentait : « Tout le monde avoue que les éditeurs du *Courrier*, à leur grande louange, n'ont rien négligé pour rendre leur papier intéressant. On voit une histoire abrégée du Canada, qui, avec toutes ses imperfections, n'a pas manqué que de donner beaucoup de peine à la personne qui l'a rédigée. Un tel travail mérite d'autant plus notre éloge qu'il était entrepris dans la vue de nous instruire et de nous amuser. . . Sa politique n'a peut-être pas été aussi invariable qu'elle aurait dû l'être. Nous sommes néanmoins très satisfaits de pouvoir dire que les paradoxes du *Mercury*, qu'il a de temps en temps relevés, méritent certainement quelques égards (1). . . L'éditeur du *Mercury* a manifesté une joie indécente à l'occasion de la chute du *Courrier*. . . D'après ce qui a paru surtout en dernier lieu (dans le *Courrier*), on peut aisément en inférer que ses principes étaient les mêmes que ceux du *Canadien*. Quant à la cause de sa chute, elle est due à une circonstance qui n'est que trop familière aux Canadiens : le manque d'encouragement ! »

Le parti du juge De Bonne se rapprochait, comme on le voit, du véritable parti canadien, et celui-ci ne cherchait plus à lui faire la vie trop dure. Malheureusement, dès l'automne, Sir James Craig débarqua en Canada, et les *Chouayens* retournèrent à leurs anciennes amours.

XL.

Après la mort du *Courrier de Québec*, plusieurs écrits destinés à ce journal sont envoyés au *Canadien* qui les publie, en les accompagnant de vertes critiques lorsque les auteurs s'écartent du programme du *Canadien*. Il y mêle aussi parfois une pointe de sarcasme — celle-ci par exemple : « Un penseur » reprocha au *Mercury* d'avoir publié que le *Canadien* est un conteur d'histoires du temps du déluge. Là-dessus, le *Canadien* met en note au pas de la page : « L'auteur, qui ne paraît pas aimer les déluges, devrait bien éviter ceux de mots ; le *Canadien* n'en a jamais été tant inondé qu'aujourd'hui. »

L'un des ex-rédacteurs du *Courrier de Québec* se plaint du peu d'encouragement que les Canadiens accordent à leurs journaux : « On aimait, dit-on, le *Courrier*. Mais si on l'aimait, pourquoi ne pas prendre les moyens de le conserver ? Pourquoi ne pas y souscrire plutôt que de courir de maison en maison pour trouver et lire le numéro du jour ? »

(1) Ce qui mérite des égards, ce ne sont pas les paradoxes, mais bien le fait de les avoir relevés, il me semble.

Il ajoute que la plus forte liste du *Courrier* s'est élevée à trois cents souscripteurs.

« Tant que l'on verra les Canadiens préférer un tour de calèche au plaisir de lire une bonne feuille périodique, on pourra tous jours affirmer qu'ils sont incapables de remplir la part qui leur est assignée par la constitution. »

La citation qui précède me remet en mémoire l'épigramme de Joseph Quesnel, écrite en 1803, alors que la *Gazette de Québec* et le *Herald* de Québec (fondé en 1789) se partageaient les faveurs publiques, et qu'ils voyaient encore sur leurs antiques listes errer de loin en loin le nom d'un abonné :

Pourquoi tous ces livres divers,
Ecrits en prose, écrits en vers,
Et qui remplissent vos tablettes,
Disait au libraire Ménard
Un certain noble campagnard.
Qui pourra lire ces sornettes !

— Des sornettes ! vous vous trompez ;
Ce sont de nos meilleurs poètes
Tous les ouvrages renommés ;
Vous devriez en faire emplette.

— Emplette ! à quoi bon ? Vous saurez
Que m'étant joint à deux curés,
Nous souscrivons pour la *Gazette* (de Québec).

XLI

La mention d'un abrégé d'histoire du Canada qui aurait paru dans le *Courrier* n'est pas sans intérêt à une époque où, entièrement occupés des besoins et des combats du moment, les Canadiens n'avaient pu se mettre à l'étude du passé et produire une œuvre de ce genre, de quelque valeur qu'elle put être. Je n'ai pas vu le *Courrier de Québec* ; mais comme M. J. F. Perreault suivait d'ordinaire en politique M. De Bonne, il me semble que, connaissant ses goûts pour l'histoire de son pays, on peut lui attribuer cette première tentative de révéler le passé de notre race dans un journal où il devait avoir ses franchises coudées. M. Perreault a réuni en volume ses travaux sur l'histoire du Canada, et pour avoir été dépassé par ceux qui l'ont suivi, comme cela arrive presque toujours, il n'en a pas moins un grand mérite. Cet honnête homme a pourtant eu le malheur de ne pas faire corps avec le parti canadien. Peut-être désespérait-il du salut de notre race. Ce sentiment, sans l'exonérer, lui vaudra l'indulgence des Canadiens-Français ; car il était attaché à notre tradition française, son travail d'histoire le prouve. Ah ! si tous les *Chouayens* eussent été comme lui !

BENJAMIN SULTE.

(A continuer.)

ECHOS DE PARTOUT

En 1874, 201,804 voyageurs ont traversé le bras de mer entre Calais et Douvres et vice versa. Ce chiffre donne pour ce seul trajet une augmentation de 18,253 passagers.

Le nombre des bibliothèques populaires s'élevait en France, au 1er avril 1874, à 773, possédant 838,032 volumes, ce qui donne pour chaque département, l'Algérie comprise, une moyenne de 87.65 bibliothèques et 9,416 volumes. C'est peu encore. Le département de l'Aisne est celui de nos départements qui possède le plus grand nombre de ces bibliothèques ; il en a 99. Viennent ensuite l'Yonne, avec 41 ; les Deux-Sèvres, avec 40 ; la Seine, avec 30. Parmi ces bibliothèques, 265 sont dues aux municipalités, 508 à l'initiative particulière.

Un état soumis au parlement impérial des sommes déboursées par le gouvernement britannique pour le maintien des colonies contient les chiffres suivants. Durant l'année fiscale de 1869-70, les différentes colonies britanniques ont coûté à l'Angleterre la somme de £2,745,980 ; en 1870-71, £2,228,304 ; en 1871-72, £1,911,007, et en 1872-73, £1,817,471. En 1869-70, le Canada a coûté à l'Angleterre la somme de £434,223 ; en 1872-73, cette même colonie n'a coûté que £3,552. En 1869-70, le Nouveau-Brunswick a coûté £8,192, et en 1872-73, seulement £8. L'île du Prince-Edouard, l'Australie Sud et Queensland n'ont rien coûté au gouvernement impérial depuis 1872-73. Les revenus de l'île Ceyland ont dépassé les dépenses, en 1872-73, de £17,865.

Les colonies qui ont coûté le plus cher en 1872-73 sont l'île de Malte, £378,420 ; Gibraltar, £306,433 ; et les îles Bermudes, £193,015.

Un journal de Paris publiait l'autre jour une note sur les sympathies que la France rencontre en Bohême et sur le développement que prend à Prague l'étude de la langue française.

Quelqu'un qui a beaucoup voyagé en Bohême, écrit que cette étude gagne aussi beaucoup de terrain dans les provinces.

La ville de Kollin, par exemple, possède un club français où les notables du pays se réunissent chaque semaine pour lire et parler le français. Ce club a été fondé en 1873.

Peu de temps après, les villes de Pardubitz, Kralow (Kfiniggratz), etc., ont fondé des associations analogues.

L'étude du français est également poursuivie avec ardeur chez les associations d'étudiants slaves des universités de Prague, Vienne et Gratz.

Un comité de patriotes français, assisté de plusieurs libraires de Paris, a, en 1873 et 1874, envoyé plus de deux mille volumes français à ces associations.

Les sapeurs-pompiers de Constantinople, dont nous avons dit quelques mots tout récemment, peuvent dès maintenant rendre de véritables services, grâce aux efforts et au zèle soutenu du comte de Széchény, magnat hongrois, leur organisateur et leur instructeur. Cette institution des pays civilisés était d'autant plus nécessaire à Constantinople que les incendies y sont des plus fréquents et que chaque habitant vit avec la crainte journalière de voir sa demeure et tous ses biens, quelquefois même sa famille et jusqu'à lui-même, devenir la proie des flammes.

M. Széchény a été présenté au Sultan par l'ambassadeur d'Autriche et de Hongrie comme le fondateur du corps de sapeurs-pompiers dans un grand nombre de villes de l'empire austro-hongrois, notamment dans les grandes cités de Bude et de Pesth. Ses travaux antérieurs le désignaient donc comme l'homme pouvant mener à bien la difficile entreprise de rassembler, discipliner et instruire, pour en former un excellent corps de troupes, les bandes de brailleurs décorés du nom de pompiers qui, jusque dans ces dernières années, accouraient sur le théâtre d'un incendie, non pour l'éteindre ou pour en circonscrire les progrès, mais afin de piller tout à leur aise.

La plus colossale des unions coopératives existe en Amérique sous le nom d'*Ordre des grangers*. Elle a pour but de réunir entre eux les fermiers et les ouvriers agricoles producteurs de grain. C'est à la fin de décembre 1867 que fut fondée la première *Grange*, et aujourd'hui le nombre s'élève à 20,500 groupes et 1,311,226 membres de l'association. L'accroissement du nombre des granges comme celui des affiliés est rapide et s'étend sur seize Etats. Un exemple fera toucher du doigt les progrès des grangers. Au commencement de l'année 1874, on comptait en Pensylvanie six granges ou loges, actuellement il y en a plus de huit cents. Le mouvement ne se fait pas seulement sentir aux Etats-Unis, mais il gagne et se propage au Canada. Ces progrès de l'association tiennent à ce fait que les grangers luttent contre les compagnies de chemins de fer, établissent des ateliers et des magasins coopératifs pour la fabrication et la vente des instruments aratoires, forment des banques, équipent même, comme en Californie, des flottes pour le transport de leurs grains, réalisant un supplément de bénéfice de 50 pour 100. L'association des grangers est, en définitive, une nation dans la nation ; elle a son système politique, sa religion et ses secrets possédés par quelques initiés qui se reconnaissent à un mot de passe.

TABLETTES LOCALES

On assure qu'à la prochaine session fédérale, M. Bethune, député de la province d'Ontario, présentera un bill demandant le vote obligatoire.

Il sera nommé prochainement une commission chargée d'étudier l'entreprise du canal de la Baie-Verte et de faire un rapport sur la praticabilité de l'entreprise. Cette commission sera composée de quatre membres représentant chacune des quatre grandes provinces.

Le 22 mai dernier, on écrivait de Terre-Neuve à la *Gazette de Montréal* : Le steamer *Roma* est arrivé à St. Jean, le 17 du courant. Il appartient à une nouvelle ligne de vapeurs établie par MM. Mitchell et Cie. Cette ligne doit faire le service entre Montréal et St. Jean, pendant l'été. Le commerce augmente toujours entre ces deux ports, et sans aucun doute, la nouvelle compagnie trouvera de quoi employer ses vapeurs. Le *Roma* arrêté à Sydney à chaque voyage.